EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD

Séance du	:	**8 février 2019**
Présidence	:	**M. Nicolas Morel**
Objet	:	**Préavis n° 2019/02** – Déplacement du collecteur communal d'eaux claires, en lien avec le réaménagement de la route cantonale (RC 1) étape 3 – Demande de crédit de construction

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2019/02,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1) d'accepter le projet de déplacement du collecteur communal d'eaux claires, ainsi que le remplacement du collecteur du chemin de Ruchoz, selon le présent préavis ;

2) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 220'000.00 HT (deux cents vingt mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 « Réseau d'égouts et épuration » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil », plus précisément dans le compte n° 460.5010.157 « Route cantonale (RC 1) étape n° 3 – déplacement du collecteur communal d'eaux claires ».

Elle sera financée par un emprunt non affecté qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

L'amortissement interviendra, dès la fin des travaux, par un prélèvement dans le fonds de réserve « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », compte n° 9280.01.

Ainsi délibéré en séance du 8 février 2019.

Le Président

N. Morel.

Nicolas Morel

CONSEIL COMMUNAL ECUBLENS CANTON VAUD LIBERTÉ ET PATRIE

La Secrétaire

Chantal Junod Napoletano